



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE PROSIMAR – 5 août 2011

Vendredi 5 août 2011
Salle du Moulin d'Argent, PORNICHET

154 adhérents sont présents ou représentés.

Les Associations de Protection de l'Environnement de Pornichet et de la Presqu'île Guérandaise étaient invitées et représentées :

- Association pour la protection du Vieux Pornichet
- Association du Cadre de Vie de Pornichet Centre et Ouest,
- Association de Bonne Source,
- Association Qualité de Vie,
- Association APEP
- GPRS La Baule
- ADN Le Pouliguen
- Fédération Presqu'île Environnement.

Le Président Alain Doré ouvre la séance à 10h10, remercie la centaine d'adhérents de leur présence, ainsi que les représentants des associations. Il indique que Messieurs Robert Belliot, Maire de Pornichet et Jean-Pierre Goût adjoint à l'urbanisme arriveront après 11h, retenus par un rendez-vous pour le château des Tourelles, et présente les excuses de Mme Roudeix, empêchée. Puis il rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|--|--------------------|
| 1- Les enjeux Loire-Vilaine : richesses et paradoxes | Jean-Claude Ménard |
| 2- Rapport d'activité : | Hervé Jamet |
| 3- Rapport financier : | Léon Garnier |
| 4- PRO.SI.MAR, : actualités | Alain Doré |
| 5- Vote des résolutions ; | |
| 6- Élections au Conseil d'Administration ; | |
| 7- Questions des membres. | |

Alain Doré présente Monsieur Jean-Claude Ménard, vice-président de l'association « Estuaires Loire Vilaine » qui présente une synthèse de l'étude menée par son association sous la direction de Mme Raphaëla Le Gouvello, étude venant actualiser 15 ans d'observations sous-marines qu'il a réalisées avec Eric Lauvray

1- Exposé de M. J.-C. Ménard

Les enjeux Loire-Vilaine : richesses et paradoxes, éoliennes et biodiversité

J.-C. Ménard présente le contexte de cette étude menée notamment avec l'IFREMER, le MNHN de Concarneau, et les sociétés Bio-Littoral et STERMOR, et le soutien financier de la Fondation TOTAL, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'Agence des aires marines protégées, de la DREAL, de l'Institut d'aménagement de la Vilaine et de Cap Atlantique. Après avoir rappelé l'intérêt du suivi des laminaires pour évaluer la qualité des eaux, et le facteur *turbidité*, il présente les principales pollutions : les engrais, les pesticides, les métaux lourds, les médicaments et aussi les vases et boues de dragage. Après avoir détaillé les qualités écologiques EQR des différents sites étudiés, il montre la dégradation due à la turbidité de la baie de La Baule-Le Pouliguen, mesurée par la disparition progressive des laminaires, soit 75% entre 1995 et 2010 !

Il décrit alors le banc de Guérande sur lequel il est projeté d'installer entre 100 et 150 éoliennes: cette zone de 80 km² serait totalement détruite par les travaux envisagés, alors qu'elle est d'une richesse exceptionnelle et d'importance capitale, avec le site de Noirmoutier-Yeu, pour toute la biodiversité et la chaîne halieutique de la côte atlantique !

Il conclut par plusieurs propositions :

- 1) Donner la priorité aux économies d'énergie, la chasse aux gaspillages ; commencer par isoler les maisons les bâtiments. 20 à 30% d'économies d'énergie.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE PROSIMAR – 5 août 2011

- 2) Faire un inventaire (indépendant) en amont du choix d'un site et analyser des conséquences sur la biodiversité sur le social les métiers de la pêche et les emplois à terre.
- 3) Attendre pour privilégier des solutions associées et novatrices de production d'énergie : ex: plateformes éoliennes et hydroliennes construites à terre.
- 4) Rechercher pour les implantations maritimes des zones moins riches sablo vaseuses.

2- Rapport moral et d'activité, exercice 2010-2011 :

Le Vice-Président délégué Hervé Jamet présente l'activité de l'association pendant l'année 2010 et ce premier semestre 2011 :

Le Conseil d'Administration est composé de 20 membres, conformément aux statuts votés lors de l'A.G. du 8 Août 2008.

Bureau :

Président :	Alain Doré
Vice-Président délégué :	Hervé Jamet
Trésorier :	Henry Garnier
Secrétaire :	Jo Touvet
Trésorier adjoint :	Léon Garnier
Secrétaire adjoint :	Jacques Suard

Autres membres : Mmes. C. Fillion, M. Jussier, J. Martel, M.-M. Relliet
MM. S. Aerts, A. Darmaillacq, J.P. Furet, C. Gérard, P.-A. Lebonnois, G. Maier, J.-B. Pannetier, J.-P. Raymondi, R. Roux, Y. Sorin.

Membres d'honneur : Président d'honneur : Monsieur Maxime Labarbe
Vice-Présidente d'honneur : Madame Bernadette Damien
Membres d'honneur : Messieurs R. Hocdé et Ph. Joëssel

En 2010-2011, le Conseil d'Administration a tenu 6 réunions en 2010 et 3 en 2011, auxquelles il faut ajouter plusieurs réunions du bureau pour traiter de cas urgents.

Le rapport d'activités a été publié dans le bulletin N°3 de juillet, et s'articule en 6 points :

1. 80e anniversaire.
2. Contentieux
3. Conseil de quartier Littoral. Sécurité circulation
4. Pollution des eaux de ruisseaux et de baignade
5. Eoliennes en mer. Milieux marins.
6. Actions diverses

(1) Après un bref rappel des festivités du 80^e anniversaire et (2) de la conclusion des 3 contentieux (PLU 2007, hameau des Thuyas et lotissement des Cupressus), (3) Hervé Jamet expose le bilan mitigé du Conseil de Quartier Littoral auquel PROSIMAR participe. Si nous saluons le début d'aménagement de la zone « Caravelle » puis celui des virages de Congrigoux en 2010, ainsi que la réalisation (tardive) du rond point de Congrigoux, remplaçant les feux tricolores, nous rappelons notre demandé de sécurisation de toute l'avenue du Littoral depuis l'entrée de ville aux Jaunais. Les quelques aménagements de dernière minute (fin juillet) ne constituent pas une réponse satisfaisante. De façon plus générale, les nombreux points toujours « à l'étude » depuis des années, n'exigeant que des dépenses très légères, révèlent l'insuffisance de prise en compte par les services techniques de la ville. Il y a un énorme décalage entre le discours de l'adjoint en charge des conseils de quartier et les réalisations.

(4) PROSIMAR s'est intéressé en 2010 à la qualité des eaux de baignade et à celle des ruisseaux qui se déversent sur la plage, et a fait effectuer des analyses par l'IDAC. Le ruisseau de Cavaro est pollué en saison par une augmentation d' « escherichia coli » et celui de Rangrais par une augmentation de la teneur en phosphates. Ces résultats d'analyse ont été transmis à la Mairie, qui nous a communiqué en juillet 2011 deux rapports règlementaires récents sur la qualité des plages de Ste Marguerite et Bonne Source, dont les profils de baignade sont de classe 1.

(5) La question des projets d'éoliennes maritimes a conduit à adhérer à la Fédération Presqu'île Environnement et à l'association Estuaires Loire Vilaine, et surtout à créer le collectif DLM.

(6) Les autres points sont décrits dans le rapport remis aux adhérents..

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE PROSIMAR – 5 août 2011

3- Rapport financier :

M. Léon Garnier, trésorier-adjoint, présente le rapport financier :

Le nombre de cotisants après avoir évolué de 209 en 2005, 251 en 2006, 338 en 2007, et 339 en 2008 a été en repli à 289 en 2009, faute de relance, et est remonté à 311 en 2010. Il est à noter que plus de la moitié ont adhéré depuis moins de 5 ans, ce qui démontre la vitalité de l'association..

- les recettes se sont élevées à 4 077 €
- les dépenses à 6 588€
- soit un déficit de -2912 €, dû aux manifestations du 80^e anniversaire, au défibrillateur offert en 2009 à la mairie et payé en 2010, ainsi qu'au coût d'analyse des eaux..

Au 31 décembre 2010 l'avoir était de 29 350 €.

A ce jour, l'avoir est reconstitué à plus de 32 500 €.

Cotisations 2012 :

Le Conseil d'Administration propose de ne pas modifier les cotisations adoptées pour 2011 :

Cotisation simple:	15 €	(5 € après déduction fiscale - sous réserve de modification de loi de finance)
Cotisation couple / famille:	21 €	(7 € après déduction fiscale - idem)
Cotisation soutien:	42 €	(14 € après déduction fiscale - idem)
Cotisation Personne Morale:	30 €	

4- PROSIMAR : actualités

Alain Doré, après avoir rappelé ses vœux présentés lors du 80^e anniversaire, puis en début d'année dans le bulletin n°1, constate qu'ils restent et resteront longtemps d'actualité...

Il invite alors à une promenade virtuelle avenue du Littoral, grâce à un diaporama qui montre combien sont difficiles et dangereuses, voire impossibles, la circulation piétonne et celle des familles avec voitures d'enfant ou encore celle des handicapés visuels ou PMR ! Il rappelle la loi 2005-102 du 11 février 2005, et invite la municipalité à s'engager rapidement pour une mise en application avant le 11 février 2015.

Il présente ensuite une simulation photographique de l'horizon marin de Ste Marguerite si le projet d'éoliennes devait être réalisé selon l'appel d'offres du 11 juillet. Le tract du Collectif DLM, version Pornichet, distribué lors de l'inauguration de l'hippodrome à 1500 exemplaires est communiqué aux participants à l'AG. Il argumente alors combien ce projet est un non-sens écologique (voir l'exposé de JC Ménard), et aussi un non-sens économique. Notant que la Mairie de Pornichet était représentée par Mme AC Roudeix aux réunions de concertation (?) organisées par la Préfecture en décembre 2009 et janvier 2010, il demande quel a été l'avis motivé de la mairie ? Il note aussi dans le dossier de presse du gouvernement que celui-ci n'est pas ouvert à une concertation, mais a pour seul objectif d'amener les élus et la population à adhérer à ce projet insensé ! Il constate que les critères de sélection des candidats à l'appel d'offres minimisent les aspects environnementaux. Il constate aussi que l'objectif de puissance installée de 750MW est le plus élevé des 5 sites, sur les profondeurs les plus faibles (15m à comparer à 30m. Si un tel projet devait être réalisé, ce devrait être sur des fonds plus pauvres en biodiversité, plus au large. Il dénonce aussi le discours faisant croire à des emplois pérennes dans le bassin de St Nazaire, et surtout l'unanimité politique dans la ligne du Grenelle II, dont on connaît maintenant les inconvénients fondamentaux

5- Vote des résolutions :

Résolution n° 1 :

« L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration »

Votes : contre : 0

Abstentions : 0

La résolution n°1 est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2 :

« L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport financier, approuve les comptes de l'exercice 2010 et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion »

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE PROSIMAR – 5 août 2011

Votes : contre : 0 Abstentions : 0 La résolution n°2 est adoptée à l'unanimité

Résolution n° 3 :

« L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des cotisations 2012 comme suit :

Cotisation simple : 15 €

Cotisation couple ou famille : 21 €

Cotisation de soutien : 42 €

Cotisation Personne Morale : 30 € »

Votes : contre : 0 Abstentions : 0 La résolution n°3 est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4 : L'Assemblée Générale Ordinaire donne mandat au Conseil d'Administration et à son Président pour décider de s'associer avec d'autres associations locales ou nationales pour contester auprès du Tribunal Administratif les conditions d'Appel d'Offres et de choix de la « zone propice de St Nazaire » de l'Appel d'Offres « Eoliennes en mer » publié le 11 juillet 2011.

Votes : pour : 152 contre : 1 Abstention : 1

La résolution n°4 est adoptée à la majorité

Le président indique les 4 administrateurs sortant et les 2 démissionnaires. Il remercie Mme Rellet de sa très longue participation au Conseil, à qui chaque année on doit une vigilance continue de la partie de Ste Marguerite, côté Bonne Source, ainsi que l'organisation, du pot amical qui suit notre AG. Il remercie le Dr SORIN, membre fidèle et historique du Conseil et du Bureau, qui a apporté régulièrement ses contributions, sur des sujets aussi variés que les chenilles processionnaires du pin et le rayonnement des antennes GSM.

Après que les candidats se sont présentés, et suite à la question du Président, personne ne demande un vote à bulletin secret, ni par candidat :

Résolution n° 5 :

« L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle les mandats de MM Stéphane AERTS et Jacques SUARD, qui prendront fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2015

Votes : contre : 0 Abstentions : 0 La résolutions n°5 est adoptée à l'unanimité

Résolution n°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire élit Martine BURON, en remplacement de Mme Catherine FILLION,, démissionnaire, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2013

Votes pour 154 contre : 0 Abstentions : 0

La résolutions n°6 est adoptée à l'unanimité

Résolution n°7 :

L'Assemblée Générale Ordinaire élit Jean-Pierre DOUTRIAUX, en remplacement de M. Jean-Bernard PANNETIER, démissionnaire, dont le mandat prendra fin à l'issue de l'AG statuant sur l'exercice 2014

Votes pour 154 contre : 0 Abstentions : 0

La résolutions n°7 est adoptée à l'unanimité

Aucun autre candidat ne s'étant fait connaître, il reste deux postes à pourvoir.

6- Questions diverses

Les participants ont posé de nombreuses questions tant aux intervenants qu'aux représentants de la municipalité, arrivés à 11h10. Les deux thèmes principaux concernaient la sécurité routière et les projets éoliens maritimes.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le Président clôt la séance à 12h30 et invite les personnes présentes au verre de l'amitié.

Approuvé le 27 août 2011,

Le Secrétaire : Jo TOUVET

Le Président : Alain DORE